

## **Titre : l'invention d'une diaspora indienne : enjeux politiques et sociaux**

**Eric Leclerc**, maître de conférences, détaché au Centre de Sciences Humaines de New Delhi (Inde)

Résumé : Le gouvernement indien, sous l'autorité du parti nationaliste du BJP, a lancé à partir de 2000 une vaste campagne pour promouvoir la « diaspora indienne » afin d'attirer les investissements directs au profit du développement économique du pays. Revendiquant explicitement les modèles israéliens ou chinois, le gouvernement indien a instauré diverses mesures pour favoriser le retour, physique ou monétaire, des membres les plus affluents des indiens d'Outre-mer. Cette nouvelle orientation politique est tout à la fois une stratégie de politique internationale et nationale. Une analyse précise de l'invention de cette nouvelle catégorie « diaspora indienne » met en évidence les enjeux sociaux et politiques en œuvre aussi bien en Inde que dans les pays étrangers où elle réside. Le moindre des paradoxes de cette situation étant la volonté de faire entrer cette « diaspora » dans le cadre spatial d'un Etat-nation indien en cours de consolidation.

### Introduction :

Depuis bientôt quinze ans (1991), l'Inde connaît un processus de réformes économiques internes et une ouverture sur les marchés mondiaux qui a assuré un taux de croissance de 5,5 % (1995-99), certes inférieur à celui de la Chine (8,8%), mais qui réjouirait bien des gouvernements européens. Pour renforcer ce processus de développement, l'Inde tente depuis peu de copier le modèle chinois en s'appuyant sur ses ressortissants expatriés dont le revenu annuel est estimée à 160 milliards de dollars soit 35 % du PNB de l'Inde, pour moins de 2% de sa population<sup>1</sup>. Depuis 2003, l'Inde leur consacre une journée nationale, le Pravasi Bharatiya Divas et a multiplié les mesures pour attirer leurs capitaux.

L'appel à la « diaspora indienne » et l'utilisation même du terme « diaspora » pour désigner ces expatriés sont très récents, à la différence d'autres communautés chinoise, juive ou arménienne, pour lesquels le qualificatif est passé dans le langage courant. Nous ne nous interrogerons pas ici sur la validité de cette catégorie dans le contexte indien, mais analyserons seulement son usage. Pourquoi cette catégorie s'est elle imposée ces dernières années ? Qui utilise cette notion ? Quels les enjeux politiques et sociaux à l'œuvre dans la création de cette nouvelle entité socio-spatiale ?

Après avoir retracé l'apparition de la notion de Diaspora dans le contexte indien, nous analyserons les difficiles relations du gouvernement indien avec ses expatriés pour mettre en perspective le retournement intervenu avec le gouvernement nationaliste hindou, marqué par la large diffusion du terme. Nous serons alors en mesure de proposer une interprétation de l'institution de cette nouvelle catégorie.

### 1) Une catégorie récente

L'extension de la notion de Diaspora aux populations d'origine indienne réparties dans plus de 130 pays dans le monde est un phénomène récent aussi bien dans la littérature

scientifique que dans le discours politique. Alors que le terme « diaspora » émerge au début du XX<sup>e</sup> siècle, il faut attendre encore une cinquantaine d'année pour que son usage se diffuse dans le langage courant tel qu'on peut le retracer à travers l'évolution des dictionnaires de langue française ou anglaise. S. Dufoix dans sa « Généalogie d'un lieu commun « Diaspora » »<sup>2</sup>, retrace cette histoire qui voit le nom propre Diaspora, désignant exclusivement le cas des juifs, évoluer selon une échelle sémantique vers un « semi-nom propre » englobant d'abord les communautés chrétiennes, puis à la fin des années soixante-dix, s'adjoindre d'autres qualificatifs, arménienne, chinoise ou africaine.

### 11) Une diaspora de plus

La « diaspora indienne » s'ajoute donc à une liste déjà longue, et tardivement dans cette évolution, vers le milieu des années quatre-vingt. Dans sa pénétrante analyse de la diffusion du terme, à travers les disciplines des sciences humaines et sociales, Bauman nous rappelle que si le terme est utilisé dans les études africaines dès le milieu des années soixante dix, il faut attendre encore une décennie pour gagner l'indologie. La première utilisation du terme remonterait à 1976, dans la conclusion d'un article de A. Bharati<sup>3</sup> intitulé « Tolérance et rigueur idéologique comme « paradigme des expatriés hindous en Afrique de l'Est » »<sup>4</sup>, sans que l'usage du mot soit explicité. Les évaluations quantitatives sur les travaux de recherches américains de S. Dufoix montrent un double phénomène d'accroissement massif des études diasporiques au début des années quatre-vingt dix et un renversement des centres d'intérêt de la diaspora juive (7,5%) vers la diaspora africaine (26,4%).

Notre propos n'est pas ici de discuter la validité du concept de diaspora appliqué aux indiens, mais bien de suivre son apparition et son usage dans la littérature scientifique et dans la sphère publique. L'inclusion, entre autres, des indiens dans la catégorie des diasporas correspondrait alors selon Khachig tölölyan, rédacteur en chef de la revue Diaspora<sup>5</sup>, à un mouvement général qui voit l'usage réservé à un groupe singulier, défini par une dispersion forcée à la suite d'évènements politiques, s'élargir à « la fraction d'un peuple vivant en dehors du pays d'origine (homeland) »<sup>6</sup>. Il n'y aurait aucune spécificité de la situation indienne. Cependant, l'évolution retracée jusqu'alors concerne la recherche scientifique à l'extérieur du pays. Comment cette catégorie utilisée par l'autre pour vous désignée a t elle été ré-appropriée en Inde ?

### 12) Une catégorie chasse l'autre

Lorsque R. K. Jain publie en 1993 une revue des études sociologiques et d'anthropologies sociales pour le compte de l'Indian Council of Social Sciences of Research<sup>7</sup>, il intitule son livre « Les communautés indiennes à l'étranger<sup>8</sup> », soulignant ainsi la pluralité des situations. R. K. Jain n'a recours au semi-nom propre « diaspora indienne » que deux fois. Dans l'exemple du Canada, il constate que presque toutes les communautés indiennes sont représentées dans ce pays, « de fait chaque tête de pont de la Diaspora indienne »<sup>9</sup>. La totalité des communautés n'est pensable comme un tout que là où elle se trouve physiquement reconstituée. Elle est alors une mise en abîme de la diversité du pays d'origine lui-même, une petite Inde en terre étrangère. Dans son dernier

chapitre, reprenant le modèle centre périphérie de Gunder Frank (1967), S Amin (1976), les communautés déplacées lors de la colonisation sont amalgamées en un seul ensemble, « la diaspora indienne semblerait alors appartenir à une section particulièrement sous-développée et déshéritée d'une population globale »<sup>10</sup>. Il ne fait ici référence qu'aux émigrants les plus anciens, et ne désigne qu'une partie du tout.

De même, dans la collection d'articles parus dans le « Sociological bulletin », la revue de la Société Indienne de Sociologie<sup>11</sup>, S. L. Sharma qui propose en 1989, une analyse rétrospective des études sur les communautés indiennes hors d'Inde se rallie lui aussi à l'expression « indiens à l'étranger »<sup>12</sup>. Par contre, N Jayaram qui présente en 2004 cette collection retient pour titre « La diaspora indienne. Dynamiques de migration »<sup>13</sup> et son article de 2000 s'intitule déjà « Les dynamiques du langage dans la Diaspora Indienne : le cas du Bhojpuri/hindi à Trinidad ». En une décennie le terme s'est imposé nourrissant une abondante production<sup>14</sup>, sans comme le faisait déjà remarqué C Bauman, qu'il ne donne lieu à une véritable définition<sup>15</sup>.

Cette reconnaissance de la catégorie diaspora indienne, a été renforcée par l'organisation de colloques de plus en plus nombreux sur ce thème. Les premières conférences internationales sur le sujet de la diaspora indienne se tiennent à Trinidad en 1995<sup>16</sup>, à Montréal en 1997<sup>17</sup>, mais aussi en Inde en 1994 à Hyderabad, en 2000 à New Delhi<sup>18</sup>. Des moyens sont attribués par la commission des allocations universitaires<sup>19</sup> pour ouvrir en 1996 à Hyderabad, le premier centre pour l'étude de la diaspora indienne<sup>20</sup>. La catégorie diaspora indienne déborde même le domaine de la recherche pour entrer dans celui de la diffusion dans l'enseignement avec l'intégration de cours facultatifs dans l'enseignement de la sociologie depuis 2001<sup>21</sup>.

Avant de poursuivre le mouvement de diffusion en dehors du système éducatif et de recherche, force est de constater le décalage de la recherche indienne. Il faut une bonne décennie pour que le terme s'impose. Pour expliquer ce retard, on pourrait appliquer les arguments généraux de C Bauman à propos du « décollage hésitant du terme diaspora en Indologie<sup>22</sup> » au cas spécifique de la recherche indienne. L'Indologie s'est peu intéressée aux études des indiens en dehors du sous-continent. Mais cette construction de soi par l'autre, si elle a imprégnée longtemps la recherche en sciences sociales indiennes ne peut rendre compte entièrement du phénomène. Les études des communautés indiennes établies à l'étranger ne manquent pas, de l'analyse de leur situation dans différents pays à la synthèse de Tinker (1977). Mais ces différentes analyses soulignent plus la diversité des situations que l'unité du phénomène.

### 13) Une catégorie générale

Cette diversité se reflète dans les différents termes utilisés en lieu et place de « diaspora ». Le terme le plus neutre en l'occurrence étant « indiens d'Outre mer » même si certains n'ont pas voyagé par bateau pour gagner l'Asie centrale ou les pays possédant une frontière terrestre avec l'Inde. Certains termes sont le fruit d'une représentation de l'autre sur ces communautés comme « East indian » ou « Asian ». Le premier terme est courant dans le nouveau monde afin de bien différencier les indiens indigènes

malencontreusement dénommés ainsi par Colomb, des indiens à la recherche desquels il s'était lancé. La lecture des catégories raciales du recensement américain est instructive. En 1920, les indiens indigènes sont distingués des indiens du sous-continent qui apparaissent sous la catégorie très restrictive d' « hindou » avant de disparaître en 1950. Suite à un mouvement de lobbying auprès du président Carter, le recensement de 1980 introduit la catégorie « Asian indian »<sup>23</sup> et les distingue de la catégorie caucasien où ils étaient précédemment énumérés.

Cette lutte pour la reconnaissance a des objectifs matériels précis. Dans un système développant des politiques de discriminations positives, le statut de minorité confère des avantages<sup>24</sup>. Les politiques publiques influent donc sur la définition des identités, les groupes sociaux immigrés négociant selon les circonstances l'appartenance à un groupe minoritaire ou majoritaire. La situation a été identique au Canada avec un balancement entre l'intégration dans une large communauté indienne dénommée « East indian » et la revendication d'une identité religieuse restreinte aux seuls sikhs<sup>25</sup>. De nombreux termes à connotation ethnique sont aussi utilisés en associant un espace national et le dénominateur indien. Les « Indo-américain, Indo-canadien, Indo-trinidien, etc... », ces identités à trait d'union accentuent la ségrégation en affirmant l'existence de sous-groupes nationaux non entièrement assimilés.

Ces dénominations dont l'origine reste extérieure - comment l'autre vous identifie - sont à mettre en parallèle avec les définitions officielles retenues par les différents gouvernements indiens. Il s'agit toujours d'une identification extérieure mais cette fois depuis le pays émetteur qui relève de la bi-polarité. Dans le discours officiel deux termes reviennent constamment, les « People of Indian Origin », personnes d'origine indienne et les « Non Resident Indian », indien non résident (sous entendu sur le territoire indien), restitués ici dans leur ordre d'apparition.

Les P.I.O. sont des citoyens étrangers d'origine ou de descendance indienne. Trois cas de figure sont reconnus officiellement :

- Toute personne qui a été détentrice d'un passeport indien
- Toute personne dont les ascendants jusqu'à la troisième génération (arrière grand parents) sont nés ou ont résidé de façon permanente sur le territoire de l'Inde indépendante<sup>26</sup>.
- L'épouse d'un citoyen indien ou d'un P.I.O.

Il s'agit des indiens ayant émigrés volontairement « les passagers libres » ou de manière forcée sous le régime des travailleurs sous contrat (indentured labor)<sup>27</sup> dans l'ensemble de l'Empire britannique et au delà. Mais ces mouvements de main d'œuvre s'étant développé à partir de 1834, la limite de trois générations pour prétendre à ce titre, exclue de plus en plus de descendants d'émigrants. Dans son strict sens administratif, c'est une catégorie en voie d'extinction.

Le terme de N.R.I. s'est en fait ajouter au précédent au milieu des années 80 au cours de débats parlementaires<sup>28</sup>. Il n'a été clairement défini qu'après 1991 autour de la notion de citoyenneté. Cette seconde catégorie, les N.R.I., concerne les citoyens indiens détenteur

d'un passeport indien, résidant pour une période indéterminée à l'étranger. Cette définition très agressive comme l'a écrit Bikhu Parekh<sup>29</sup>, nie pratiquement l'existence d'une diaspora puisque l'Inde considère ces personnes comme ayant toujours la nationalité indienne, donc comme des migrants temporaires. Dans la réalité elle recouvre tous les émigrants récents.

La multiplicité des termes souligne l'absence d'unité de ces groupes tant du point de vue des Etats receveurs que de l'Etat émetteur. C'est pourquoi le succès de la catégorie diaspora en une décennie est remarquable puisqu'elle envahit tant le champ scientifique que politique, ainsi que la sphère public. Même si le semi-nom propre « diaspora indienne » n'a pas supplanté les autres dénominations, il nous faut analyser comment cette nouvelle catégorie modifie l'identité du corps social. Nous examinerons auparavant, les raisons de la lente émergence de la catégorie diaspora indienne à la lumière des relations difficiles de l'Etat indien avec ces populations émigrés jusqu'au tournant politique des années 2000.

## 2) Des relations difficiles

Nous nous limiterons ici aux relations entre l'Etat indien en formation durant la période coloniale, jusqu'à nos jours sans remonter aux mouvements de populations qui ont jalonné l'histoire du sous-continent. Cette histoire mériterait d'être écrite bien qu'elle déborde largement le cadre de cet article, tout en posant de redoutable problème de définitions tant des formes étatiques prisent en compte que des espaces concernés. Les auteurs qui ont étudiés ces relations au XXème siècle (M. C. Lall, 2001 ; W. Helweg<sup>30</sup>, P. Banerjee<sup>31</sup>) s'accordent sur une chronologie en quatre phases.

### 21) Phase 1 : Une lutte commune contre le colonialisme

L'abolition de l'esclavage ayant conduit les puissances coloniales à utiliser l'Inde et la Chine comme réservoirs de main-d'œuvre, la première phase concerne les rapports entre un Etat indien en gestation et l'expatriation majoritairement forcée d'une fraction de sa population. Les rapports entre ces populations émigrées et la lutte pour l'indépendance du pays sont forts puisque la principale figure historique du mouvement, Gandhi, est un émigré volontaire en Afrique du Sud<sup>32</sup>. Les mauvaises conditions de transport et de travail de ces travailleurs émigrés ont nourris la dénonciation du système impérial. La discrimination raciale à l'encontre des indiens fut maintenue durant toute cette période (en Afrique de l'Est la Déclaration du Devonshire<sup>33</sup> (1923) et en Afrique du Sud le Pegging act<sup>34</sup> (1943)), plaçant ces derniers en troisième position après les européens et les africains. Les membres du parti du Congrès National Indien défendent les intérêts des émigrés auprès des instances internationales sans grand succès, au point de conclure en 1923 que « tant que l'Inde ne sera pas devenue indépendante, les griefs de la diaspora indienne ne pourront pas être proprement redressés »<sup>35</sup>.

### 22) Phase 2 : Le rejet au nom de la non-ingérence

Il en fut autrement, car la politique de l'Inde indépendante définie par Nehru prôna l'intégration des communautés émigrées dans les entités issues du démembrement de l'Empire britannique. En Birmanie et en Malaisie, ils furent enjointés à adopter la nationalité de ces nouveaux Etats. Au Sri Lanka, malgré les protestations contre la nouvelle loi sur la citoyenneté ceylanaise qui de facto empêché son acquisition par les indiens immigrés, Nehru s'opposa au rapatriement de ces derniers en Inde. Ce changement radical qui marque la seconde phase, une politique de non intervention, fût appliqué aussi sur le continent africain. Au nom de la lutte anti-impérialiste et dans l'objectif de construire une troisième voie dans les relations internationales par le non-alignement, l'Inde refusa de défendre les intérêts de ses communautés expatriées. L'africanisation de l'économie en Afrique de l'Est qui se termina par l'expulsion des asiatiques d'Ouganda en 1972, ne modifia pas cette ligne de conduite. Le gouvernement indien fixa à 15.000 le seuil de personnes qu'il était prêt à accueillir sur une population d'environ 200.000 expulsés d'origine indienne<sup>36</sup>. Indira Gandhi poursuivit la même politique malgré le développement de nouvelles migrations à destinations du golfe persique et de l'Amérique du nord. Durant cette période, alors que l'exode des cerveaux est stigmatisé, les entrées de devises des travailleurs peu qualifiés des pays pétroliers qui jouent un poids de plus en plus important dans la balance des paiements sont passées sous silence.

### 23) Phase 3 : une ouverture timide

L'arrivée au pouvoir de Rajiv Gandhi (1984), suite à l'assassinat de sa mère, marque une évolution sensible qui ouvre une troisième phase dans les relations de l'Etat indien avec ses communautés expatriées. Le nouveau gouvernement prend conscience du potentiel économique qu'elles représentent. Rajiv Gandhi n'hésitera pas à imposer dans son équipe un N.R.I., Sam Pitroda qui révolutionne les télécommunications en Inde en produisant un matériel adapté aux conditions du pays, évitant ainsi le recours aux technologies importées de l'étranger. Pour la première fois en 1986, un service est créé au sein département de l'industrie pour faciliter les procédures d'investissement par les N.R.I.. L'année suivante, c'est une chambre de commerce et culturelle qui est ouverte pour les intérêts des indiens d'Outre-mer. Malgré les changements de gouvernement, une attitude plus favorable à l'égard des communautés émigrées se construit. Cette nouvelle volonté politique a cependant peu d'impact sur la scène internationale. Lors du coup d'Etat de 1987 à Fiji qui renverse le gouvernement démocratiquement élu de M. Bavadra<sup>37</sup>, l'Inde s'en tient à une réaction diplomatique. Elle obtient l'expulsion de Fiji du Commonwealth, mais ne porte pas secours aux descendants des travailleurs sous contrat victimes de discriminations.

Avec les réformes économiques des années 1990 marquées par la libéralisation et l'ouverture de l'économie, le potentiel des N.R.I. est de plus en plus convoité. Lors de la crise de la balance des paiements qui précède le lancement des réformes économiques de 1991, le parti nationaliste du B.J.P.<sup>38</sup> prône l'ouverture de l'économie aux seuls N.R.I. afin d'attirer leurs capitaux plutôt que le recours aux emprunts auprès des institutions internationales (Fond Monétaire International)<sup>39</sup>. Mais il faut attendre l'arrivée au pouvoir

de ces partis, notamment avec la coalition de l'Alliance Démocratique Nationale en 1997 pour que ces intentions se transforment en une politique cohérente.

#### 24) L'invention d'une diaspora

La quatrième phase qui commence alors est marquée par un changement radical dans l'attitude du gouvernement indien, de passif il devient pro-actif dans ses relations avec les communautés expatriées. La première étape consiste en un état des lieux. En 2000, le gouvernement d'A.Vajpayee crée la Haute commission de la Diaspora indienne dirigée par le Dr L. M. Singhvi qui doit évaluer la situation des P.I.O. et des N.R.I., leurs aspirations et le rôle qu'ils pourraient jouer dans le développement de l'Inde afin de définir la nouvelle politique de l'Inde à leur égard. Commandé en septembre 2000 le rapport final est remis au premier ministre en janvier 2002<sup>40</sup>. Il comprend une évaluation quantitative des communautés expatriées décomptées selon les deux catégories N.R.I. et P.I.O. qui atteint le chiffre de 17 millions de personnes, ainsi qu'une description détaillée par pays de leur situation. Le rapport s'achève sur une série de recommandations qui vont guider la politique du gouvernement du N.D.A.

Six domaines d'intervention sont retenus :

- Faciliter l'investissement, les transferts de technologies et de connaissances de la diaspora en Inde
- Créer des institutions pour renforcer les liens culturels avec l'Inde
- Renforcer les mécanismes de protection des citoyens indiens expatriés
- Développer une politique de lutte contre les discriminations subies par la diaspora
- Transformer les membres de la diaspora en ambassadeurs de l'Inde
- Reconnaître la contribution de la diaspora envers l'Inde par la création d'une distinction honorifique particulière et la mise en place de la double citoyenneté.

Pour mettre en œuvre cette politique, un nouveau secrétariat dédié à la diaspora est créé au sein du Ministère des Affaires Etrangères, avec à sa tête J. C. Sharma, ancien membre de la Haute Commission ainsi qu'un poste d'ambassadeur spécifique pour les NRI et les P.I.O., le très contesté Dr B.K. Agnihotri pour son affiliation au R.S.S<sup>41</sup>.

Au-delà des déclarations d'intention, immédiatement après la remise du rapport Singhvi, des mesures sont prises qui portent principalement sur trois domaines :

- la carte pour les Personnes d'Origine Indienne
- le problème de la double citoyenneté
- la reconnaissance de la diaspora

La carte pour les Personnes d'Origine Indienne est une idée mise en place avant la rédaction du rapport Singhvi, en mars 1999. Cette carte était destinée à rétablir la parité entre N.R.I. et P.I.O. dans le domaine de la propriété de biens immobiliers, l'accès au système éducatif indien, en leur offrant un visa de long terme (20ans). Le coût de ce visa fixé à 1000\$ par personne s'avéra dissuasif pour les P.I.O. qui ne souscrivirent qu'en faible nombre à ce programme<sup>42</sup>. Suite aux recommandations de la Haute commission le prix de la carte a été ramené à partir de septembre 2002, à 310\$ pour les adultes et 155\$ pour les

personnes de moins de 18 ans<sup>43</sup>. Le programme de cette carte de P.I.O. est un élément du plus vaste dossier de la double citoyenneté<sup>44</sup>.

La constitution indienne ne reconnaît pas la double citoyenneté mais lors de son élaboration un flou persistait dans la mesure où les pays du Commonwealth n'étaient pas considérés comme des pays étrangers. Le Commonwealth étant l'héritier direct de l'Empire britannique, de nombreux émigrés indiens demeurés donc des sujets britanniques<sup>45</sup>. En 1955, la loi sur la citoyenneté (Citizenship Act) remédie au problème en précisant que toute personne ayant acquis la citoyenneté d'un autre pays perd de facto sa citoyenneté indienne. Les sujets britanniques d'origine indienne deviennent pour l'Inde des étrangers. A partir de 1991, la question de la double nationalité ressurgit à la demande des N.R.I. qui y voit une garantie pour investir en Inde. Les N.R.I. ne peuvent résider plus de 180 jours en Inde, l'accès à la propriété est limité et les fonds investis sont bloqués sur des comptes non-rapatribles. P. V. Narasimha Rao, premier ministre d'alors mais un terme à la polémique en 1994, en refusant d'accorder la double nationalité.

L'opposition menée par le BJP l'inclus dans son programme électoral, un paradoxe pour un parti nationaliste, sur lequel nous reviendrons plus loin. A la suite du rapport Singhvi, qui proposait d'accorder la double nationalité aux étrangers résidents dans un petit nombre de pays, la nouvelle politique d'A. Vajpayee débouche en janvier 2003 par l'annonce d'un amendement à la loi sur la citoyenneté. Celui est déposé au parlement en mai 2003 et voté à l'unanimité en décembre de la même année. Le principe retenu est de créer une citoyenneté d'Outre-mer, terme qui remplace celui de double citoyenneté, pour les pays qui acceptent celle-ci. Sur la base de la réciprocité, une liste de 16 pays est définie<sup>46</sup>.

Sont éligibles les personnes qui pouvaient :

- être citoyen au moment de l'application de la constitution indienne
  - qui appartenait à un territoire inclus dans l'Inde à la date de l'Indépendance
  - les descendants sur deux générations des personnes éligibles à l'exception des personnes ayant acquis la citoyenneté de pays comme le Pakistan, le Bangladesh.
- Le coût pour acquérir cette citoyenneté d'Outre-mer est fixé à 100\$. Ce dispositif ne se substitue pas à la carte P.I.O. qui est maintenue.

La troisième mesure mise en œuvre concerne la reconnaissance de la contribution des communautés émigrées à l'histoire de l'Inde. Cet hommage de l'Etat indien a pris la forme d'une journée des expatriés indiens (Pravasi Bharatya Divas), célébrée pour la première fois le 9 janvier 2003. Cette date ne doit rien au hasard. Elle correspond à la commémoration du retour définitif de Gandhi d'Afrique du Sud en Inde en 1915. En s'appuyant sur cette image tutélaire, Gandhi, le combattant de la liberté, la grande âme, un symbole incontestable, cette commémoration offre une occasion de célébrer l'unité du pays. Les deux premiers Pravasi Bharatya Divas organisés à Delhi, ont réuni à chaque fois des figures éminentes de la diaspora indienne dont les prix Nobel de littérature (V.S. Naipaul), d'économie (Amartya Sen), des figures politiques (lord Navnit Dholakia, Lord Bikhu Parekh) parmi plusieurs milliers de délégués<sup>47</sup>.



Au cours de chacune de ces festivités, dix émigrés ont été décorés du Pravasi Bharatya Samman Awards, une nouvelle décoration créée spécifiquement. En plus de cette reconnaissance de l'Etat envers les membres les plus méritants de la diaspora, le Pravasi Bharatya Divas est l'occasion de rencontres thématiques autour des thèmes de l'investissement, de l'éducation, de la culture, de rencontre avec les responsables gouvernementaux ainsi que de contact d'affaires. Comme le montre le logo du Pravasi Bharatya Divas<sup>48</sup>, c'est l'occasion de reconstituer la famille indienne globale, dispersée dans plus de 136 pays.

Le gouvernement du NDA à amener un changement complet de paradigme dans les relations entre l'Etat indien et les communautés expatriées. Du statut de traîtres, ils sont devenus des agents de développement du pays et d'ouverture sur le monde. Toutefois, les changements de politique extérieurs ne sont pas toujours aussi radicaux. Lorsqu'un nouveau coup d'Etat est tenté en 2000 à Fiji pour renverser le nouveau gouvernement démocratiquement élu de M. Mahendra Pal Chaudhry, les réactions de l'Inde se limitent, là encore, à des protestations diplomatiques. La prise en otage des membres du gouvernement qui durera 56 jours, sera suivit en 2001 de nouvelles élections qui verront le maintien au pouvoir du Prime Minister, Laisenia Qarase, à la tête du Soqosoqo Duavata ni Lewenivanua (dominé par les fijiens d'origine) contre le Fiji Labour Party qui rassemblait les fijiens d'origine indienne. Lorsque l'histoire semble se répéter, on peut légitimement s'interroger sur les évolutions depuis l'arrivée au pouvoir du BJP en 1997 ? Comment un parti nationaliste devient il le champion des indiens émigrés et de la double nationalité ?

### 3) Institution de la nouvelle catégorie

Le terme diaspora qui apparaît dans le milieu des années 90 dans les milieux académiques indiens, se diffuse rapidement à partir de la constitution de la Haute Commission éponyme en 2000. Il sert aujourd'hui couramment à désigner l'ensemble des communautés émigrées que la politique du gouvernement nationaliste du BJP, semble homogénéiser en établissant une certaine parité entre les indiens temporairement émigrés (N.R.I.) et les anciens émigrés installés depuis plusieurs générations à l'étranger.

#### 31) Une définition essentialiste de la diaspora indienne

Cependant, à analyser l'institutionnalisation de la diaspora indienne comme catégorie sociale, on a l'impression qu'aucun des pièges dénoncés par S. Dufoix<sup>49</sup> n'ont été évité dans le cas de la diaspora indienne.

Illusion de l'essence : Dans le rapport de la Haute Commission, comme dans la plupart des travaux académiques indiens, la « diaspora » est définie étymologiquement par référence au terme grec et historiquement au regard des tribulations du peuple juif. La définition retenue est très proche de celle de Gabriel Sheffer<sup>50</sup> puisque la Haute Commission « utilise le terme diaspora en référence aux indiens qui ont migrés dans différentes parties du monde et ont généralement maintenue leur identité indienne<sup>51</sup> ». A

noter tout de même que ce ne sont pas seulement des liens avec le pays d'origine qui sont maintenus, mais une identité indienne, sans que celle-ci soit définie. Cela permet d'exclure de la définition de la diaspora tous les mouvements de population anciens depuis les moines bouddhistes qui diffusent leur foi dans toute l'Asie, jusqu'aux esclaves indiens vendus par les marchands hollandais au Cap lors de leur voyage de retour des Indes Orientales au XVII<sup>e</sup> siècle dans l'actuelle Afrique du Sud<sup>52</sup> en raison de leurs mélanges avec les populations autochtones.

Illusion de la communauté : L'identification d'une diaspora indienne a commencé par un grand exercice de recensement<sup>53</sup>. La Haute Commission de la Diaspora indienne, après avoir visité une vingtaine de pays, propose une quantification en maintenant dans ses tableaux la distinction N.R.I., P.I.O.<sup>54</sup>. La difficulté du décompte, liée aux définitions à géométrie variable de l'origine indienne ou du statut de non résident, s'efface devant l'évidence des nombres. La méthodologie utilisée par la Haute Commission repose sur les estimations fournies par les différentes ambassades indiennes. Les chiffres souvent arrondis au millier, donnent une bonne idée des difficultés d'estimation qui sont aussi redoutables pour les N.R.I. que les P.I.O.. Pour ces derniers, comment remonter le temps pour être sûr que seuls trois générations sont prises en compte ? Pour les premiers, leur migration récente facilite la tâche, même si parfois il s'agit d'une migration définitive inavouée. A la fin de l'exercice, la Haute Commission arrive au chiffre de 20 millions qui est repris depuis dans toutes les publications scientifiques ou non.

L'Illusion de la continuité est forte aussi mais contrairement au propos de S. Dufoix, « L'essentialisme qui la caractérise dispense de toute interrogation sur les modalités d'instauration, de déliquescence, de transformation ou de disparition d'une diaspora. », dans le cas indien, il y a un début et donc une cause à son apparition, le colonialisme. Balayant des siècles de mobilité et d'interconnexion du sous-continent avec le reste du monde<sup>55</sup>, à commencer par les pays riverains de l'Océan indien, l'utilisation des travailleurs indiens au profit des économies coloniales marque pour la plupart des auteurs, l'origine de la diaspora. En rassemblant sous un même vocable N.R.I. et P.I.O., l'utilisation du semi-nom propre « diaspora indienne » permet d'assurer la continuité avec l'histoire post-indépendance des travailleurs temporaires du Golfe et des émigrés volontaire vers les pâturages plus verts des pays développés. Ces derniers mouvements de population ne doivent pourtant rien au colonialisme.

L'unité de la « diaspora indienne » apparaît bien artificiel. Rares sont les auteurs à établir un lien entre ces différentes communautés. S. L. Sharma proposant une analyse d'économie politique de la diaspora dans une perspective marxiste, relie la demande de travailleurs pendant la colonisation et celle des années 70 à 80 dans les pays développés, pour conclure sur l'importance du facteur économique dans la mobilité des travailleurs indiens. On trouve dans la presse indienne de ces dernières années quelques articles qui reprennent l'idée de « techno-coolie », pour désigner l'exploitation de certains professionnels de l'informatique aux Etats-Unis, surtout après l'éclatement de la bulle internet. La politique mise en place par le gouvernement du NDA contredit cette dénomination unitaire.

### 32) Des mesures sélectives

Derrière le discours général sur la famille indienne globale, l'unité réalisée par le « diaspora indienne » vole en éclat à l'analyse des mesures prises par le gouvernement du N.D.A.. Dès la tenue du premier Pravasi Bharatya Divas, les critiques contre les mesures annoncées n'ont pas tardées. A propos de la double citoyenneté, des expressions comme « l'apartheid des dollars » ont surgis dans la presse.

Comme indiqué précédemment, la double citoyenneté est réservée aux N.R.I. installés en Amérique du Nord et en Europe, principalement dans les pays développés. Donc aux sections les mieux lotis des NRI. Les indiens installés aux Etats-Unis possèdent le meilleur revenu par tête de toutes les communautés émigrées (60.093 \$ par an, à comparer à la moyenne américaine de 38.885 \$). Même si cette moyenne cache des inégalités leur niveau économique est sans commune mesure avec celui de la masse des indiens restés au pays. Cette mesure qui vise délibérément à courtiser de potentiels investisseurs qui ont réussi dans ces pays développés, masque peut être une discrimination à l'égard d'autres groupes sociaux. La contribution financière la plus importante en matière de remises de fonds ne vient pas d'Amérique du Nord, mais depuis le milieu des années 70 est le fait des travailleurs du Golfe qui apportent la majorité des 12 milliards \$ reçus. Malgré cette importante participation à l'économie indienne<sup>56</sup>, ils n'ont jamais bénéficié de la reconnaissance sociale de leurs cousins d'Amérique ou d'Europe<sup>57</sup>. Les dernières mesures sur la citoyenneté d'Outre-mer entérinent cette discrimination.

Une deuxième discrimination, celle-ci géopolitique, apparaît avec ces mesures. Au nom de la sécurité nationale, la nouvelle citoyenneté d'Outre-mer est refusée à l'Outre-terre parmi les anciens parties de l'Empire britannique. L'une des originalités majeures de l'Asie du Sud est d'avoir connu ces mouvements importants de population avant la partition et la formation des Etats-nations. La référence en 1955 est l'Indian Act de 1935, mais dans l'amendement de 2003 à la loi sur la citoyenneté la référence porte sur les espaces devenus indiens après l'Indépendance en 1947, donc inclus les territoires indiens rétrocédés par la France ou le Portugal, ainsi que les Etats princiers inclus après l'indépendance (territoire du Nizam en 1948), mais exclus surtout les autres parties de l'Empire (Sri-Lanka et Birmanie, Pakistan, Bangladesh). Il faut éviter à tout prix que des citoyens de ces pays puissent brusquement réclamer la nouvelle nationalité, donc continuer à les traiter comme des étrangers avec les contrôles qui s'imposent.

Ces deux discriminations ont pour point commun de refuser la citoyenneté d'Outre-mer à des populations majoritairement musulmanes, soit les habitants du Pakistan et du Bangladesh, soit les émigrés du Golfe originaires en grand nombre du Kérala et de confession musulmane. Cette mesure ré-affirme donc la partition et soulève avec beaucoup d'acuité la définition de l'identité indienne évoquée dans cette loi.

### 33) Une dimension du nationalisme culturel

Au lendemain du premier Pravasi Bharatyia Divas, les analystes politiques ont eu t t fait d'interpr ter l'annonce de la double citoyennet , c'est ainsi qu'elle  tait d sign e alors, comme un cadeau aux N.R.I. pour service rendu. En effet, les N.R.I. nord am ricains sont consid r s comme de g n reux donateurs en faveur des partis nationalistes et de leurs diverses organisations (Overseas Friend of the Bharatyia Janata Party). Acc der   leur demande, l gitim e par leur obligation d'acqu rir la nationalit  de leur pays d'accueil pour faciliter leur int gration professionnelle, pouvait  tre interpr ter comme un geste de remerciement. A l'inverse, les repr sentants d'autres pays comme l'Afrique du Sud, ont  t  soulag s de ne pas  tre inclus dans la liste des pays b n ficiaire de la citoyennet  d'Outre-mer afin de ne pas mettre en danger les P.I.O. dans un pays en cours de consolidation politique.

Des  tudes en cours sur les  v nements repr sent s par ces deux Pravasi Bharatyia Divas, accr dit e la th se d'une pr sence massive de membres du Sangh Parivar<sup>58</sup> dans l'organisation de ces journ es ainsi que dans l'assistance. On peut d'ailleurs relever que leurs liens avec la diaspora ne sont pas r cents. Avant l'ind pendance, c'est principalement le parti du Congr s qui utilisait la diaspora dans sa lutte contre le colonialisme. Mais le changement d'attitude au lendemain de l'ind pendance rel che les liens. D s 1977, A. Vajpayee lorsqu'il n' tait que ministre des affaires  trang res s' tait d j  fix  pour un programme de renforcer les liens avec ceux que l'on appelait encore les indiens d'Outre-mer. Les partis nationalistes ont pris le relais depuis   travers une multitude d'organisations qui vont des branches du R.S.S.   l' tranger, aux associations culturelles et caritatives. A la suite de la destruction de la mosqu e d'Ayodhya en 1992, des campagnes de mobilisation contre le financement occulte des mouvements nationalistes ont  t  men es<sup>59</sup>, incitant les g n reux donateurs de la diaspora   v rifier l'utilisation des fonds vers s.

Il faut donc comprendre ce lien entre parti nationaliste indien et N.R.I. comme une convergence entre d'un cot  ce que B n dict Anderson a nomm  un nationalisme   longue distance de la part de certains membres de la diaspora et de l'autre une des formes du nationalisme culturelle pr n e par ces m mes partis. Le nationalisme   longue distance est un ph nom ne ancien dans les diasporas comme le montre le cas irlandais. L'I.R.A. a re u un soutien actif de sa diaspora qui s'est mobilis e pour financer une partie de ses actions. Il y a un cas similaire en Inde, mais   une  chelle r gionale dans le soutien d'une partie de la diaspora sikh   la revendication d'un Khalistan dans les ann es 80. Des auteurs comme Dusenbery et Barrier<sup>60</sup> ont bien montr  la dimension locale de ces mouvements nationalistes qui apparaissent aussi pour revendiquer une meilleure place dans la soci t  d'accueil.

Ce nationalisme   longue distance a  t  entretenu par les partis nationalistes indiens. Au nationalisme territorial de Nehru dans les ann es post-ind pendance qui au nom d'une absence d'histoire commune demande aux P.I.O. de s'int grer dans leur pays d'accueil, r pond un nationalisme culturel qui revendique tous les fils et filles dispers s de Bharat Mata, m re Inde d'o  les noms construits sur cette racine comme Bharatyia (indien), ou

encore les mots de Bharatavasi (habitant actuel de l'Inde) et Bharatvanshi (descendant d'un habitant de l'Inde) utilisés par le Ministre de l'éducation pour désigner ces émigrés. Ce nationalisme qui revendique l'appartenance à la culture indienne permet de rassembler au delà des frontières de l'Inde. Reste à définir ce que signifie culture indienne, de même qu'identité indienne dans le texte de loi. Comme l'a montré J. L. Racine, derrière un discours unificateur se cache une lecture du monde à travers le prisme d'un hindouisme revisité.

La revendication du semi-nom propre « diaspora indienne » est un élément d'un programme politique nationaliste plus vaste qui permet de relier certains membres sélectionnés de la diaspora avec leur pays d'origine. Il participe à l'affirmation d'une identité indienne selon un agenda nationaliste assez strict. Sous couvert d'une identité pan-indienne, les références à une identité hindoue sont omniprésentes comme l'a écrit J. L. Racine, « la distinction entre nationalisme hindou et nationalisme culturel indien fondé sur l'hindouité est pour le moins ténue »<sup>61</sup>. L'innovation dans cette approche de l'identité indienne, c'est de la détacher du territoire national, l'indianité peut alors être revendiquée par tous les membres de la diaspora, à condition de respecter des valeurs hindoues, ce qui exclut de facto les membres d'autres confessions. Par ce fait les nationalistes indiens redonnent au terme de diaspora une dimension religieuse qui avait tendance à diminuer. Bauman nous rappelle qu'originellement le terme diaspora sous entend de respecter l'orthodoxie afin de permettre l'accomplissement de la volonté divine, réunir le peuple juif à la fin des temps. Dans le cas indien, il n'y a pas de réunification programmée mais la soumission au Dharma est encouragée pour maintenir l'unité de la communauté dispersée. Cette vision se traduit par l'importance donnée aux liens avec la patrie, le développement d'associations culturelles hindoues pour maintenir la culture nationale et l'insistance lors des derniers Pravasi Bharatya Divas sur l'éducation des jeunes générations afin qu'ils n'oublient pas les valeurs traditionnelles.

On peut dès lors se demander si ce discours unificateur n'a pas aussi une fonction interne. Les succès d'une partie de la diaspora, suscité au près de la classe moyenne indienne un sentiment de fierté diamétralement à l'opposé de la culpabilité de l'« exode des cerveaux » des années 80. Cette classe moyenne qui compte pratiquement toujours au moins un N.R.I. dans sa famille revendique leur succès de façon ouverte. A l'occasion des Pravasi Bharatya Divas les magazines ont loués à longueur de pages leur réussite et popularisé des expressions comme le retour ou le réservoir de cerveaux<sup>62</sup>. Des auteurs à succès publient des livres aux titres laudateurs comme « Être indien : Pourquoi le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui de l'Inde »<sup>63</sup>, Pavan K. Varma ou « Les IITiens : L'histoire d'une remarquable institution indienne et comment ses élèves transforment le Monde »<sup>64</sup> Sandipan Deb. Lorsque l'analyse est poussée un peu plus loin, c'est l'hindouisme lui-même qui est réhabilité dans sa capacité à intégrer le capitalisme, avec comme argument tous les succès économiques de la diaspora.

Alors que la politique du gouvernement du N.D.A. visait délibérément les sections les plus récentes et les plus prospères des N.R.I., l'utilisation du terme diaspora permet de créer une unité fictive entre des groupes sociaux très hétérogènes et une profondeur historique de plus d'un siècle, qui leur assure une continuité historique reconstruite avec les victimes du colonialisme britannique. Il n'y a donc pas de paradoxe pour les partis nationalistes indiens à revendiquer dans le même mouvement la double citoyenneté pour certains membres de cette diaspora et la dénonciation en interne des étrangers. Le ministre de l'intérieur contrebalançant par exemple l'annonce des mesures sur la nouvelle citoyenneté d'Outre-mer, par une attaque contre les infiltrations d'immigrants illégaux depuis le Bangladesh. L'ouverture des frontières doit donc se lire à des échelles différentes. Cette définition exclusive de la société indienne est dénoncée par certains membres de la diaspora, comme lord Bikhu Parekh qui s'alarme des dangereuses ségrégations ainsi ré-affirmées. Le gouvernement du NDA ayant été renversé lors des dernières élections de mai 2004, il reste à voir comment l'alliance dirigée par le Congrès, va ici comme dans d'autres domaines dont l'éducation, définir sa politique à l'égard de la « diaspora indienne ».

<sup>1</sup> Source, Brains Abroad, McKinsey quarterly, 2001, number 4, cité dans Rohit Saran, « Help the helping hand », India Today, January 13 2003, pp 70-72.

<sup>2</sup> Dufoix, Stéphane. "Chronique Bibliographique : L'Objet Diaspora En Question." Cultures et conflits.33-34 (1999): 147-63

<sup>3</sup> Baumann, Martin. What You Always Wanted to Know About the Origins and Usage of That Word "Diaspora" or the Theology of Exile: Hope and Retribution. 2001. Available: <http://www.irishdiaspora.net/vp01.cfm?outfit=ids&requesttimeout=500&folder=46&paper=59>. 15/09/04 2004.

<sup>4</sup> Ibid. Bauman 2001

<sup>5</sup> Voir une présentation de la revue Diaspora sur le site : <http://www.utpjournals.com/jour.ihtml?lp=diaspora/diaspora.html>

<sup>6</sup> Walter Connor, dans S. Dufoix, Ibid, note 24

<sup>7</sup> Conseil Indien pour la Recherche en Sciences Social, c'est d'ailleurs la première fois que le thème des communautés indiennes à l'étranger est inclus dans cette revue de la littérature de la décennie passée (1979-89), Jain, R. K. Indian Communities Abroad: Themes and Litterature. New delhi: Manohar, 1993, préface.

<sup>8</sup> Indian communities abroad

<sup>9</sup> « At present, small numbers of people in Canada represent every state and large ethno-cultural or religious group in India, and virtually every outpost of the Indian diaspora “ R. K. Jain, Ibid, p 44

<sup>10</sup> « In this perspective, the indian diaspora would seem to belong to an especially underdevelopped and deprived section of global population » R. K. Jain, Ibid, p 56.

<sup>11</sup> Indian Sociological Society, voir liste complète des articles présentés en fin de ce volume pp 219-220.

<sup>12</sup> Le titre complet est « Perspectives on indians abroad », Sharma, S. L. "Perspectives on Indians Abroad." The Indian Diaspora : Dynamics of Migration. Ed. N. Jayaram. Vol. Themes in Indian sociology. New Delhi ; Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications, 2004. 44-65.

<sup>13</sup> Jayaram, N., and S. L. Sharma. The Indian Diaspora : Dynamics of Migration. Themes in Indian Sociology. New Delhi ; Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications, 2004.

<sup>14</sup> Pour ne citer que quelques unes d'entre elles, Dubey, Ajay Kumar, and Global Organization of People of Indian Origin. Indian Diaspora : Global Identity. Delhi: Kalinga Publications, 2003.; Ghosh, Lipi, and Ramkrishna Chatterjee, eds. Indian Diaspora in Asian and Pacific Regions. Culture, People, Interactions. Jaipur: Rawat publications, 2004.; Sharma, Kavita A., Adesh Pal, and Tapas Chakrabarti. Theorizing and Critiquing Indian Diaspora. New Delhi: Creative books, 2004.

<sup>15</sup> A part un article de Bikhru Parekh de 1994, défini la diaspora comme « un groupe de personne qui n'a pas de homeland en propre et qui est dispersé dans différentes parties du globe », Parekh, Bikhru. "The Indian Diaspora." Global Indian Diaspora : Yesterday, Today and Tomorrow. Eds. Jagat K. Motwani, Mahin Gosine and Jyoti Barot Motwani. New York: Global Organization of People of Indian Origin, 1993. 8-10.

<sup>16</sup> The Indian Diaspora in its Historical and Contemporary Contexts (St. Augustine, Trinidad 1995)

<sup>17</sup> The Hindu Diaspora (Montréal, 1997)

<sup>18</sup> Culture and Economy in the Indian Diaspora, New Delhi, 8-10 April, India International Centre, organisé conjointement avec le Centre for Indian Studies, Université de Hull et le programme Communautés Transnationales fondé par l'ESRC, à l'université d'Oxford.

<sup>19</sup> University Grant Commission qui est le principal organisme de coordination et de suivi des normes d'enseignement universitaire

<sup>20</sup> Centre for the study of Indian Diaspora

<sup>21</sup> N. Jayaram, Ibid, p2 2004

<sup>22</sup> « The hesitant take-over of the diaspora term in Indology », Bauman, Ibid, 1995.

<sup>23</sup> Singh, Har Swarup, and Trishna Dey. "Indian Diaspora in the United States." Indians Abroad. Eds. Sarva Daman Singh and Mahavir Singh. Kolkata: Hope india publications, 2003. 35-47.

<sup>24</sup> Il faut noter que certains indiens se sont opposé à cette reconnaissance, jugeant le statut de minorité dégradant.

<sup>25</sup> Cf . la pénétrante analyse de Dusenbery, Verne A. "A Sikh Diaspora? Contested Identities and Constructed Realities." Nation and Migration : The Politics of Space in the South Asian Diaspora. Ed. Peter van der Veer. South Asia Seminar Series. Philadelphia: University of Philadelphia Press, 1995. 17-42.

<sup>26</sup> Report of the High Level Committee on the Indian Diaspora. New-Delhi: Indian council of world affairs, 2001, p viii,. Il faut avoir habité l'Inde d'avant la partition et ne pas avoir adopté la nationalité des nouveaux pays Pakistan, Bangladesh, Cf. Gouvernement of India act 1935 + MHA notification 30/03/99

<sup>27</sup> Deux catégories existent là encore qui différencie les travailleurs sous contrat (indentured labor) individuels, recrutés en Inde du nord envoyés principalement en Guyane anglaise, à Fiji, Trinidad, Jamaïque, Guadeloupe, Martinique et Suriname, du système Kangani (contre-maître) de recrutement familial villageois vers le Sri-Lanka, la Malaisie et la Birmanie qui a prévalut dans le Sud de l'Inde.

<sup>28</sup> Lall, Marie-Carine. India's Missed Opportunity. London: Ashgate, 2001, p2

<sup>29</sup> Parekh, Bhikhu. "The Indian Diaspora." Global Indian Diaspora : Yesterday, Today and Tomorrow. Eds. Jagat K. Motwani, Mahin Gosine and Jyoti Barot Motwani. New York: Global Organization of People of Indian Origin, 1993. 8-11.

<sup>30</sup> Helweg, Arthur W. "The Indian Diaspora : Influence on International Relations." Modern Diasporas in International Politics. Ed. Gabriel Sheffer. Londres: Croom Helm, 1986. 103-29.

<sup>31</sup> Banerjee, Pritam. "Diaspora Policy of the NDA Government: Leveraging Soft Power." Ed. Confederation of Indian Industry Trade policy and strategy division. New Delhi. Mimeo

<sup>32</sup> Mohandas Karamchad Gandhi part en Afrique du Sud le 4 avril 1893, revient une première fois pour 6 mois en Inde en 1896, avant de repartir en 1897. Il effectue un second retour en Inde en 1901, où il reprend son travail d'avocat à Bombay, avant de rejoindre à nouveau l'Afrique du Sud en 1902.

<sup>33</sup> Déclaration qui reconnaît que les intérêts des indigènes africains sont supérieurs à ceux des indiens immigrés, M C Lall, 2001, Ibid

<sup>34</sup> Le Pegging Act interdisait jusqu'en 1946 à tout indien de devenir propriétaire de terres ou d'une entreprise détenue auparavant par un européen, M C Lall, 2001, Ibid

<sup>35</sup> "unless India became independent, the grievances of the Indian Diaspora could not be properly remedied", M C Lall, Ibid, p 85

<sup>36</sup> M C Lall, Ibid, pp 116-118

<sup>37</sup> M C Lall, Ibid, pp 121-130

<sup>38</sup> Bharatya Janata Party : parti du peuple indien

<sup>39</sup> M C Lall, Ibid, p 159

<sup>40</sup> L'ensemble du rapport est accessible à l'URL suivante :

<http://indiandiaspora.nic.in/contents.htm>

<sup>41</sup> Rashtriya Swayamsevak Sangh, Rassemblement des Volontaires Nationaux, organisation nationaliste hindoue. N'ayant pas renoncé à sa carte verte américaine, il ne sera jamais reconnu aux Etats-Unis comme ambassadeur indien.

<sup>42</sup> 1100 personnes ont souscrit en deux ans, Interim report on the Persons of Indian Origin Card (PIO card) scheme, p 361.

<sup>43</sup> La validité est passée de 20 à 15 ans.

<sup>44</sup> Il faut ici bien distinguer deux notions, celle de nationalité qui fait référence à l'appartenance à une nation, habituellement à un Etat, dans le cadre du découpage du monde en Etat-nation, et la notion de citoyenneté qui autorise l'exercice de ses droits politiques.

<sup>45</sup> M.C. Lall, Ibid, pp 98-100

<sup>46</sup> Les pays retenus sont : Australie, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle Zélande, Pays-bas, Portugal, République de Chypre, Royaume Uni, Suède, Suisse.

<sup>47</sup> 2000 délégués de 61 pays et plus de 1200 participants locaux en 2003, 1300 étrangers et 1200 locaux en 2004, source <http://www.indiaday.org>

<sup>48</sup> Ce logo a été créé par l'un des plus grands peintres contemporains, M. F. Husain.

<sup>49</sup> S. Dufoix, Ibid, 1999

<sup>50</sup> « Les diasporas modernes sont des groupes ethniques minoritaires, issus de la migration, qui résident et agissent dans des pays d'accueil tout en maintenant de forts



liens affectifs et matériels avec leurs pays d'origine - leurs patries ( *homelands* ) [39] . »  
S. Dufoix, Ibid, 1999.

<sup>51</sup> « ... the Committee uses the term diaspora to refer to Indians who migrated to different parts of the world and have generally maintained their Indian identity “Report of the High Level Committee on the Indian Diaspora. New-Delhi: Indian council of world affairs, 2001., avant-propos p VIII.

<sup>52</sup> « They were unable to preserve their distinct identity in the Cap as “Indians”.”  
Principalement par mariage avec les autres esclaves et les populations locales et furent alors regroupés sous le terme générique de « malais » qui désigné les musulmans. Ref Report of the High Level Committee on the Indian Diaspora. New-Delhi: Indian council of world affairs, 2001.

<sup>53</sup> S. Dufoix, « Une diaspora n'est pas un construit, elle est une somme : celle des membres dispersés de la population considérée, ce qui englobe les migrants encore vivants ainsi que leurs descendants».

<sup>54</sup> Cf. Report of the High Level Committee on the Indian Diaspora. New-Delhi: Indian council of world affairs, 2001, annexe statistique pp XLVII-L

<sup>55</sup> Cf. Meyer, Eric. "Labour Circulation Between Sri Lanka and South India in Historical Perspective." Society and Circulation : Mobile People and Itinerant Cultures in South Asia 1750-1950. Eds. Claude Markovits, Jacques Pouchepadass and Sanjay Subrahmanyam. New Delhi: Permanent Black, 2003. 55-88.

<sup>56</sup> Certains auteurs objectent que ces remises de fond servent surtout à alimenter la consommation et les investissements immobiliers privés, sans intervenir dans les investissements productifs. Ils sont d'autre part fortement concentrés au Kérala.

<sup>57</sup> Des mesures ont été prises pour améliorer leur situation lors de la réalisation de leur contrat à l'étranger et le gouvernement indien est intervenu lorsque des conflits ont éclatés pour rapatrier ses ressortissants. Ce type de traitement différencié est déjà évoqué par certains auteurs lors de la colonisation en constatant que les travailleurs sous-contrat étaient de basse caste à la différence des passagers libres. S. L. Sharma, 1989, Ibid.

<sup>58</sup> Sangh Parivar, la famille (sangh –association, parivar – famille) des organisations nationalistes telles que le BJP, le RSS et VHP.

<sup>59</sup> Cf. site : [www.stopfundinghate.org](http://www.stopfundinghate.org)

<sup>60</sup> Barrier, N. Gerald, and Verne A. Dusenbery. The Sikh Diaspora : Migration and the Experience Beyond Punjab. Delhi: Chanakya Publications, 1989.

<sup>61</sup> Racine, Jean. "La Nation Au Risque Du Piège Identitaire. Communalisme, Post-Modernisme Et Néo-Sécularisme." Purusartha 22: 373-405.

<sup>62</sup> « Brain gain » et « brain bank »

<sup>63</sup> Varma, Pavan K. Being Indian. The Truth About Why the 21st Century Will Be India's. New Delhi: Viking, 2004.

<sup>64</sup> Deb, Sandipan. The Iitians. The Story of a Remarkable Indian Institution and How Its Alumni Are Reshaping The World. New Delhi: Penguin/Viking, 2004.